

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA VILLE-
HABITAT-LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE
VILLE N°2023-
20 - AIDE A
L'IMPLAN-
TATION
COMMERCIALE
EN CŒUR DE
VILLE - MME
DE SEYNES -
CURUTCHET
(SOCIETE «
TROIS SUR
TROIS », MME
FONT
(SOCIETE «
LINAFESTHETI
C ») ET MME
D'URZO
(L'ATELIER DE
NATACHA).

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 04
DÉCEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 04 DÉCEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 DEC. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-295
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
Michel RATABOUIL À François DEMANGEOT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER À Bernard GRIMAUD,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville (secteur rue Gambetta, Place de Verdun et rue du 11 novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers) approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023-04 du 28 février 2023, complété par le règlement des aides aux façades et devantures commerciales, approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023-75 du 28 mars 2023.

A ce jour, ce sont 18 commerces qui ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de 23 810.00 Euros au 31 décembre 2022 et 10 222.00 Euros en 2023 (montant arrêté au 31 novembre 2023).

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 1^{er} décembre 2023 pour examiner deux demandes d'aide déposées par :

Madame DE SEYNES - CURUTCHET Astrid, représentant la société « Trois sur Trois », pour la création d'un commerce (atelier et magasin de vente de bijoux, bougies et produits locaux artisanaux) dans des locaux situés au « 19 Place de Verdun ». Le montant du loyer mensuel s'élève à 290 Euros hors charges.

Madame FONT Lina, représentant la société « LINAESTHETIC », pour la création d'un commerce « soin et beauté » (prothésiste ongulaire, maquilleuse, esthéticienne et conseillère) dans des locaux situés au « 3 rue Gambetta ». Le montant du loyer mensuel s'élève à 350.00 Euros hors charges.

Il rappelle également la demande de Madame D'URZO Natacha pour le commerce « ATELIER DE NATACHA » à la pépinière de commerce dont le loyer est à taux plein depuis le 15 novembre 2023, soit 400.00 Euros hors charges.

Les dossiers de demande d'aide examinés répondant aux critères d'attribution définis, il est proposé à l'assemblée une aide mensuelle de 200.00 Euros pour Madame DE SEYNES - CURUTCHET Astrid (société Trois sur Trois) et de 250.00 Euros pour Madame FONT Lina (société LINAESTHETIC), à compter de la présentation de la première quittance de loyer et de 250.00 pour Madame D'URZO Natacha (Atelier de Natacha) à compter du 15 novembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement de cette aide mensuelle pendant 12 mois, au profit de :

- Madame DE SEYNES - CURUTCHET Astrid, représentant la société « Trois sur Trois », pour un montant de 200.00 Euros.
- Madame FONT Lina, représentant la société « LINAESTHETIC », pour un montant de 250 Euros.
- Madame D'URZO Natacha (Atelier de Natacha), pour un montant de 250 Euros.

INDIQUE que ces dépenses seront inscrites au budget de la commune, article 65742.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	14 DEC. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	14 DEC. 2023
Par publication le :	18 DEC. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le	14/12/2023
Reçu en préfecture le	14/12/2023
Publié le	18 DEC. 2023
ID :	011-211100763-20231211-DB2023295-DE